



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Sixième Table ronde d'experts sur les Principes communs en matière d'assistance aux parlements *Du principe à la pratique : renforcer le développement parlementaire grâce à l'égalité des sexes*

Mardi 9 décembre 2025, 14 h 00-15 h 30 (HNEC), en ligne

RAPPORT

Contexte

S'appuyant sur plus de 50 ans de savoir et d'expérience collectifs, les Principes communs en matière d'assistance aux parlements ont été officiellement adoptés lors de la 131^e Assemblée de l'UIP en octobre 2014. Depuis plus d'une décennie, ils servent de cadre de référence aux parlements et à leurs partenaires pour un soutien plus efficace et fondé sur l'appropriation locale. En 2025, ils avaient recueilli l'adhésion de 82 % des parlements nationaux (159 parlements), ainsi que de 33 assemblées parlementaires et organisations partenaires.

Une série de tables rondes d'experts a été mise en place pour permettre aux parlementaires d'examiner plus en profondeur les différents aspects de l'assistance parlementaire et d'échanger des connaissances et des bonnes pratiques. La sixième Table ronde d'experts sur les Principes communs a été consacrée à la mise en œuvre du Principe commun 6 : *L'assistance aux parlements prête la même attention aux besoins et au potentiel des femmes et des hommes dans la structure, les activités, les méthodes et le travail du Parlement*. Ce sujet faisait écho au thème prioritaire de l'UIP pour 2025 – l'égalité des sexes –, année qui a marqué le 30^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Les discussions ont permis de faire le point sur les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la promotion de l'égalité des sexes à travers les initiatives d'auto-développement parlementaire, et de présenter des stratégies, outils et produits novateurs visant à mieux intégrer l'égalité des sexes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures.

L'événement a réuni plus de 40 représentants de parlements nationaux et régionaux ainsi que 20 représentants d'organisations partenaires.

Observations liminaires

Mme Alyson Kozma, Conseillère principale pour les questions de genre, les femmes et la démocratie à l'Institut national démocratique (NDI), a encadré la Table ronde et a inscrit la discussion dans le cadre plus général de la campagne *16 journées de mobilisation contre la violence de genre*, du 30^e anniversaire du Programme d'action de Beijing et de la campagne de l'UIP [Atteindre l'égalité des sexes, action par action](#).

"Les Principes communs ont vocation à être opérationnels et évolutifs, et non à rester purement théoriques."

Mme Kareen Jabre, Directrice de la Division des programmes de l'UIP, a souhaité la bienvenue aux participants et a souligné l'importance du Principe commun 6 pour faire progresser l'égalité des sexes dans les structures, les activités et les travaux parlementaires. Elle a rappelé le [Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre](#), adopté en 2012 et reconduit en 2022, ainsi que l'outil d'auto-évaluation connexe, intitulé [Parlements : évaluer la sensibilité au genre](#). Il a été relevé que si des progrès ont été accomplis grâce à des initiatives telles que les audits de genre et la désignation de points focaux pour les questions de genre, des lacunes subsistent. Mme Jabre a conclu en soulignant l'importance de la discussion en cours à un moment où les parlements font face à des pressions croissantes, faisant de l'égalité des sexes un élément central d'institutions inclusives, efficaces et résilientes.

Séance 1 : Comment le Principe commun 6, qui porte sur l'intégration de l'égalité des sexes, a-t-il été appliqué dans votre parlement, et en quoi a-t-il contribué à améliorer le développement parlementaire ?

La première séance a porté sur l'application du Principe commun 6 au sein des parlements, en se concentrant sur les avancées réalisées, les obstacles rencontrés et les stratégies innovantes destinées à faire progresser le développement parlementaire sensible au genre.

Mme Charlotte Cousins, Chercheuse principale aux Affaires parlementaires du Parlement irlandais, a présenté les principales évolutions récentes en matière de réformes sensibles au genre et de participation des femmes en Irlande. Des avancées significatives ont été réalisées notamment avec l'élection de la première femme à la présidence du Parlement, la reconstitution du caucus parlementaire des femmes irlandaises et la mise en place d'un conseil de direction paritaire au sein de l'administration parlementaire. Elle a toutefois déploré que les progrès demeurent insuffisants. À titre d'exemple, aucune évaluation formelle en matière de sensibilité au genre n'a encore été menée, malgré les recommandations en ce sens. Bien que des dispositions législatives sur le congé de maternité aient été adoptées aux niveaux local et national, leur application au Parlement n'a pas encore eu lieu en raison de la complexité du régime des indemnités parlementaires. Mme Cousins a indiqué que le quota de genre introduit en Irlande en 2012 a eu initialement un impact significatif, mais que ses effets s'étaient depuis lors essoufflés.

M. Gilbert Bosco N'habay, Secrétaire général adjoint du Parlement de Sierra Leone, a souligné les progrès transformateurs réalisés à la suite de l'adoption de la loi de 2022 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui prévoit au minimum une candidature féminine pour trois candidats proposés. Il en a résulté une augmentation de la représentation des femmes, qui est passée d'environ 12-13 % à 30 % à l'issue des élections de 2023, faisant de la Sierra Leone le deuxième pays d'Afrique de l'Ouest en termes de représentation des femmes et la situant largement au-dessus de la moyenne du continent. Il a également mentionné une hausse du nombre de femmes ministres, le développement de la formation du personnel parlementaire en matière d'égalité des sexes, ainsi qu'une représentation accrue des femmes au sein du secrétariat parlementaire. Dans le cadre de l'initiative *HeForShe*, des hommes parlementaires ont volontairement cédé des sièges à des femmes, ce qui illustre le rôle déterminant de la volonté politique et de la coopération internationale.

M. Saša Gavrić, Responsable des questions de genre au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, a présenté les outils dont dispose l'organisation pour promouvoir l'égalité des sexes dans les parlements, notamment un guide de 2022 sur l'intégration de l'égalité des sexes dans les fonctions parlementaires, des audits de genre participatifs effectués dans 48 États et une feuille de route récemment lancée, qui définit sept étapes pour atteindre l'égalité des sexes. Il a mis en avant des initiatives régionales d'apprentissage entre pairs, notamment les engagements de Helsinki approuvés par 16 parlements, ainsi que l'outil de Sarajevo destiné à mobiliser les hommes politiques. Il a relevé que les forums de femmes parlementaires contribuaient également de manière déterminante à renforcer la confiance, à atténuer la polarisation et à appuyer la planification stratégique à long terme.



Feuille de route du BIDDH pour l'égalité des sexes

"Nous avons constaté que les forums de femmes parlementaires peuvent contribuer pour beaucoup à renforcer la confiance et à atténuer la polarisation."

lois et leur contrôle tiennent compte des questions de genre, de préconiser une approche impliquant l'ensemble du parlement avec la participation des dirigeants masculins, et de recueillir et partager des données et des témoignages sur la représentation des femmes. Les participants ont également

Lors des échanges, les participants issus des parlements et des organisations partenaires ont apporté leur éclairage sur les avancées en matière d'autonomisation des femmes dans leurs pays et organisations. Ils ont souligné l'importance de renforcer les capacités parlementaires tant pour les hommes que pour les femmes, de veiller à ce que l'élaboration des

souligné l'importance de réaliser des audits de genre et de créer des partenariats en vue de soutenir les réformes parlementaires.

Séance 2 : Favoriser un environnement de travail sensible au genre pour les parlementaires et le personnel parlementaire et lutter contre la violence à l'égard des femmes au parlement

La deuxième séance a porté sur la violence fondée sur le genre dans les parlements et a examiné les mesures efficaces pour promouvoir des lieux de travail sensibles au genre pour les parlementaires et le personnel. Les discussions ont porté sur les moyens pour les parlements de lutter contre le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes, tout en surmontant les résistances et en renforçant des cultures institutionnelles fondées sur la sécurité, la dignité et l'égalité.

Mme Annalou Nachura, Secrétaire générale adjointe et avocate principale du Département des affaires juridiques, et Coprésidente du Système de points focaux pour l'égalité des sexes et le développement (Chambre des représentants des Philippines), a présenté un ensemble complet de mesures adoptées pour lutter contre la violence fondée sur le genre et le harcèlement sexuel au Congrès des Philippines. Elle a mis en lumière le recours à des outils de sensibilisation innovants, notamment des œuvres murales inspirées de la bande dessinée, parallèlement à des formations obligatoires à la sensibilité au genre

visant à favoriser un changement culturel. La Chambre a lancé un programme législatif prioritaire pour les femmes en vue de promouvoir l'élaboration de politiques sensibles au genre et a publié *Inclusive Voices*, un guide encourageant l'emploi de termes non sexistes afin d'éliminer les préjugés dans les débats et les documents parlementaires. Sur le plan institutionnel, le Comité chargé de la bienséance et de l'examen des cas de harcèlement sexuel a été créé, avec la mise en place d'une ligne téléphonique destinée à fournir un soutien immédiat et des voies de recours aux victimes. Soulignant l'importance de mobiliser les hommes en tant qu'alliés, Mme Nachura a également évoqué la création du mouvement *Men Opposed to Violence Against Women Everywhere* (Les hommes contre la violence à l'égard des femmes partout dans le monde), qui encourage les hommes parlementaires et le personnel parlementaire masculin à soutenir activement les initiatives en faveur de l'égalité des sexes.

Mme Berenice Paulse, Présidente du Forum sur les droits des femmes et l'égalité des sexes du Parlement d'Afrique du Sud, a présenté les travaux du Forum, créé en 2020 dans le but de promouvoir l'égalité des sexes au sein du personnel parlementaire. Le Forum comprend des femmes ainsi que des membres du personnel de genre variant, et fonctionne de manière indépendante, avec sa propre constitution et un budget spécifique, ce qui lui permet de s'exprimer de façon autonome sur les questions d'égalité des sexes.

Mme Paulse a mis en avant la participation du Forum à l'examen des politiques parlementaires sous l'angle du genre, aux structures de prise de décision stratégique, ainsi qu'au traitement de dossiers relatifs à la discrimination et au harcèlement fondés sur le genre. Elle a également évoqué les défis persistants, notamment les rapports de pouvoir contestés au sein de l'institution et la nécessité de renforcer la collaboration avec les dirigeants politiques et les structures parlementaires afin d'assurer un impact



La publication Inclusive Voices, Chambre des représentants des Philippines

"Nous avons constaté que nos expériences sont souvent considérées comme homogènes. Cela a mis en évidence l'importance de l'intersectionnalité. Le fait d'évoluer au sein d'une institution dominée par les hommes nous a aussi permis de constater comment l'institutionnalisme féministe se traduit dans la pratique."

durable. Elle a indiqué que la confiance élevée dont bénéficie le Forum s'explique notamment par le soutien émotionnel constant qu'il apporte aux victimes, non seulement au cours des procédures disciplinaires mais tout au long du processus et au-delà, afin de veiller à ce que les personnes concernées ne se retrouvent pas seules une fois les procédures officielles terminées.

Lors du débat interactif qui a suivi, les participants ont souligné l'importance d'adopter une approche intersectionnelle pour lutter contre la violence fondée sur le genre dans les milieux parlementaires. Ils ont également insisté sur la nécessité de disposer de données précises et ventilées concernant la violence institutionnelle et la violence domestique, afin de contribuer à des réformes fondées sur des éléments probants et à des réponses législatives efficaces au sein des parlements. Il a été relevé que, si certaines statistiques existent, nombre d'entre elles demeurent incomplètes ou fragmentées, se limitant à des régions spécifiques. Il a été fait référence à l'étude menée en 2021 par l'UIP et l'Union parlementaire africaine, intitulée [Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Afrique](#), qui met en évidence diverses formes de violence subies par les femmes dans les milieux parlementaires.

La séance s'est conclue sur un constat partagé selon lequel la lutte contre la violence fondée sur le genre dans les parlements exige une volonté politique soutenue, une redevabilité institutionnelle, une participation inclusive des femmes et des hommes, ainsi qu'un renforcement de la collecte de données et du partage des connaissances. Les participants ont appelé à la poursuite de la collaboration entre les parlements et leurs partenaires afin de créer, partout dans le monde, des lieux de travail parlementaires plus sûrs et plus sensibles au genre.



Who we are

- Semi-autonomous structure with its own constitution.
- Membership: Women and Gender diverse employees
- Lead by 8 person coordinating committee
- Interim Constitution
- Own budget and 3-year strategic plan
- Core values: Equality, Dignity, Diversity, Ubuntu, Inclusivity, Intersectionality

Présentation du Forum sur les droits des femmes et l'égalité des sexes, Parlement d'Afrique du Sud

Résumé des points à retenir

- **L'égalité des sexes renforce l'efficacité des parlements.**
L'intégration de l'égalité des sexes dans les structures, les activités et la planification parlementaires rend les institutions plus inclusives, plus réactives et plus pertinentes pour l'ensemble des citoyens.
- **Une approche mobilisant l'ensemble du parlement est essentielle.**
Un changement pérenne nécessite une mobilisation à tous les niveaux du parlement, notamment des dirigeants, des parlementaires, du personnel et des partis politiques.
- **La participation des hommes est indispensable.**
La participation active des hommes – parlementaires, dirigeants et membres du personnel – est essentielle pour faire évoluer la culture institutionnelle, assumer collectivement la responsabilité des réformes et faire en sorte que l'égalité des sexes soit perçue comme une priorité commune.
- **Les outils et évaluations doivent déboucher sur des actions concrètes.**
Les audits de genre, les outils d'auto-évaluation et les feuilles de route pour la parité sont des instruments efficaces dès lors qu'ils sont associés à un engagement politique, à des plans de mise en œuvre clairs et à des mécanismes de redevabilité.
- **Les réformes législatives et celles relatives au lieu de travail sont indissociables.**
Des mesures telles que le congé parental, l'aménagement des modalités de travail, la création de forums de femmes et l'élaboration de lois sensibles au genre renforcent la participation, la représentation et le maintien des femmes au parlement.

- **La lutte contre la violence fondée sur le genre est une responsabilité centrale des institutions.**

Une réponse efficace repose sur des mécanismes de signalement clairs, des comités spécialisés, des lignes d'assistance téléphonique, des formations à la sensibilité au genre et des politiques de tolérance zéro, ainsi que sur des initiatives visant à faire évoluer la culture institutionnelle.

- **L'apprentissage entre pairs et les partenariats accélèrent les progrès.**

La collaboration avec des partenaires internationaux et régionaux, les échanges entre pairs et les cadres communs aident les parlements à adopter de bonnes pratiques, à renforcer leurs capacités et à maintenir l'élan des réformes.

- **Le leadership politique demeure un facteur décisif.**

Même des réformes bien conçues peuvent piétiner en l'absence de leadership et d'investissement à long terme. Un suivi et un contrôle continus sont nécessaires pour transformer les engagements en changements institutionnels durables.